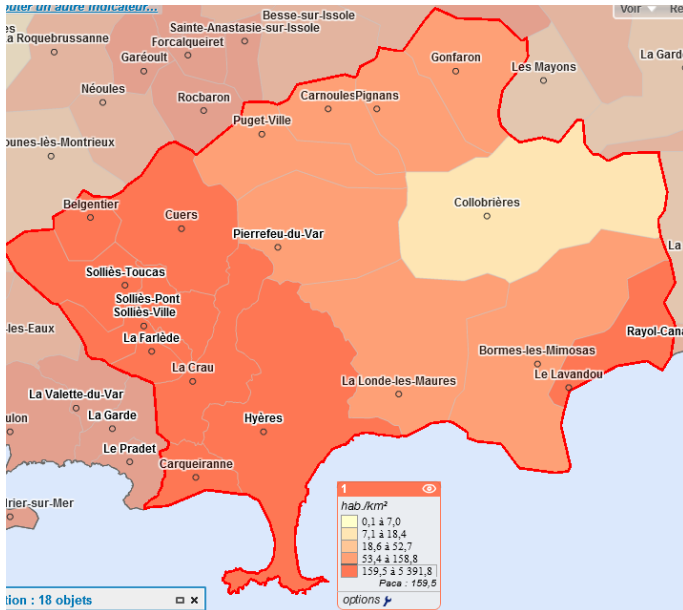


Un territoire de 18 communes

Bormes-les-Mimosas, Carqueiranne, Collobrières, Hyères, La Crau, La Londe-les-Maures, Le Lavandou, Pierrefeu-du-Var, La Farlède, Solliès-Ville, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Cuers, Belgentier, Puget-Ville, Carnoules, Pignans et Gonfaron



L'accompagnement du gestionnaire de cas n'entraîne aucun coût financier pour la personne âgée.



PTA
PLATEFORME
TERRITORIALE
D'APPUI
VAR OUEST

Une équipe pluridisciplinaire à disposition des professionnels pour les accompagner dans la gestion de situations complexes



ptavarouest@fondationcos.org

04 94 35 32 01

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

<https://ptavarouest.sante-paca.fr>

58 avenue de l'Aéroport
83400 HYERES



MAIA 83
Bassin Hyérois

Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie.

Le pilote : Christine CHEVRET

L'équipe de gestionnaires de cas :

Marie-Laure GUILLALOT

☎ 06 84 46 54 74

William SAGET

☎ 06 38 80 07 54

Martina HERRMANN

☎ 06 02 03 57 52

Karine CASTELLO

☎ 06 21 97 10 30

Les Objectifs de la MAIA

Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

- *Simplifier le parcours des personnes âgées et de leurs aidants en leur offrant une réponse harmonisée, complète et adaptée.*
- *Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en situation complexe en offrant un accompagnement personnalisé par un « gestionnaire de cas »*



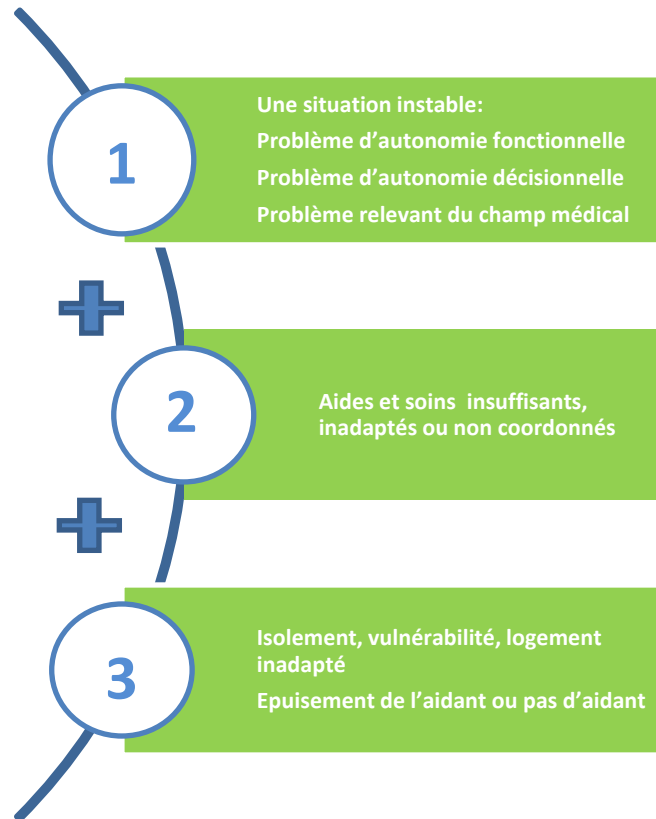
Gestion de cas, accompagnement des personnes âgées en situation complexe :

- **Evaluations multidimensionnelles** de la situation lors de visites à domicile. Elaboration d'un Plan de Services individualisé (PSI),
- **Coordination** avec les médecins traitants, les professionnels médico-sociaux et sociaux (services d'aides et de soins, Infirmiers...) contribuant au maintien à domicile,
- **Accompagnement et suivi intensif personnalisé** de la personne pour le maintien au domicile,
- **Soutien** des proches et des aidants.

Les Critères d'orientation

Personnes âgées (à partir de 60 ans*) en **perte d'autonomie**, dont le projet de maintien à domicile est fragilisé.

En l'absence de situation médicale aiguë ou de crise, la personne qui souhaite rester au domicile, relève d'une orientation en gestion de cas si tous les critères suivants sont présents :



* Peut bénéficier d'un accompagnement en gestion de cas, toutes personnes de moins de 60 ans présentant une maladie d'Alzheimer ou maladie neurodégénérative diagnostiquée.

Comment faire appel au service de gestion de cas de la MAIA ?

Vous êtes un professionnel de proximité (santé, médico-social, social) et vous avez repéré chez la personne âgée les critères d'orientation.

Votre premier interlocuteur est la Plateforme Territoriale d'Appui Var Ouest -PTA



Demande d'intervention à la PTA

- Fiche d'orientation du Var par mail, fax, courrier ou téléphone
- Recueil du consentement de la personne orientée ou de son entourage

La PTA

- Réceptionne la demande et vérifie les critères d'orientation
- Transmission au service « gestion de cas », le cas échéant

Orientation

- Le service de gestion de cas réalise une primo-évaluation au domicile
- Analyse les critères d'orientation

Service de gestion de cas MAIA

- Décision en équipe de l'inclusion au regard des critères ou réorientation
- Début de l'accompagnement en gestion de cas dans le respect des souhaits de la personne
- Informations aux différents professionnels de la décision